

Informations et modalités d'inscription au concours d'accès au second cycle à l'Épau : session Juin 2017

Dossier du candidat :

- Une demande du candidat
- Une copie du baccalauréat.
- Les relevés de notes des semestres 1 (un), 2 (deux) et 3 (trois).
- Le relevé de notes du semestre 4 devra impérativement être déposé au bureau concours avant le 14 Septembre 2017 (Article 10 du règlement concours).

Envoi du dossier :

- Le dossier peut être transmis à l'adresse suivante :
epau.concours2017@yahoo.com
- La date butoir du dépôt de candidature est pour le **31 Mai 2017**

Conditions d'éligibilité au concours

Article 9 : Est admis à concourir, l'étudiant inscrit dans un département d'architecture au sein des universités algériennes qui :

- A achevé avec succès sa deuxième année « Licence » en cours avec une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20.
- A été présélectionné sur la base d'un dossier et en fonction des capacités d'accueil de l'EPAU (voir article 13).
- A obtenu pour chacune des deux années une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, sans note semestrielle éliminatoire, identifiée dans le règlement intérieur de l'EPAU par 05/20 pour les matières, 07/20 pour les UE, 10/20 pour le projet d'architecture.
- N'a fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire durant les deux années licence.

Planning des épreuves du concours

Date	Epreuve (Matière)	Horaires	Durée	Coef
19 Juin 2017	Architecture et projet	09 h 00 – 14 h00	5 h00	5
20 Juin 2017	Histoire de l'architecture	09 h 00 – 10h30	1h 30	2
	Construction	11h00 – 12h30	1h30	1
	Langue anglaise	13h00 – 14h00	1h00	1

NB : pour plus d'information veuillez consulter le cahier des charges et le règlement du concours disponibles sur le site de l'EPAU